6211-12-007

# **PRÉSENTÉ**

# CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC

Le développement de la production porcine en Abitibi-Témiscamingue...
Un pensez-y bien.

# **Mémoire**

Présenté par L'Association pour la protection de l'environnement de Val-Senneville (APEV)

> 17 mars 2003 à Ville-Marie

## NOTRE INTÉRÊT PAR RAPPORT AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC

L'intérêt de l'Association pour la protection de l'environnement de Val-Senneville (APEV) en ce qui a trait au développement durable de la production porcine est à l'origine même de la création de l'organisme.

À l'automne 1999, des informations à l'effet qu'une porcherie devait venir s'établir sur le chemin de la Traverse St-Edmond à Val-Senneville suscitent des inquiétudes chez un groupe de citoyens du secteur. Ces inquiétudes sont liées à la situation géographique du site prévu, vu l'alimentation en eau potable des résidents du secteur à partir de puits artésiens de surface ainsi que la proximité de nombreux cours d'eau.

Ces citoyens se réunissent et, devant l'ampleur que semblait vouloir prendre le dossier des porcheries en Abitibi-Témiscamingue, décident de former l'Association pour la protection de l'environnement de Val-Senneville (APEV).

Par la suite, des membres de l'APEV se mettent à la recherche d'informations pour mieux comprendre les enjeux reliés à la production porcine, les impacts possibles de celle-ci sur l'environnement ainsi que certaines expériences vécues ailleurs au Québec. Les résultats des recherches effectuées ne sont pas sans inquiéter l'APEV.

Il faut préciser que le projet de porcherie qui touche le secteur de Val-Senneville soulève énormément de questionnement et d'inquiétudes puisqu'il change constamment au gré du vent.

A titre d'information, le site choisi pour établir ladite porcherie est très à proximité de nombreux cours d'eau, un lac (lac Béland) est même situé sur les lots en question. Le site comporte également des milieux humides (marécages) et les pentes y sont accentuées à différents endroits. De plus, les résidents du secteur s'alimentent à partir de puits artésiens de surface. Cet aspect est, selon l'APEV, très important à considérer. On sait que «s'approvisionner en eau potable à partir d'un puits de surface est très risqué, particulièrement si on est du voisinage des zones agricoles. <sup>1</sup>»

Aussi, l'APEV est d'avis que même si le site choisi pour ce projet est dans une zone agricole, le zonage agricole ne devrait pas être le seul élément à prendre en compte lorsque l'on permet l'établissement d'une exploitation porcine. Le zonage agricole date de plusieurs années déjà et la situation d'aujourd'hui n'est plus celle qu'on connaissait autrefois, alors qu'on croyait que tout était renouvelable à l'infini, même l'environnement. De plus, nous pensons que certains sites sont particulièrement sensibles et devraient de ce fait être considérés de façon particulière. Le site choisi dans ce cas-ci est, selon nous, un site sensible, pour ne pas dire, très sensible.

Aussi, en ce qui a trait aux cours d'eau environnants, en fonction des informations fournies par M. Jacques Dupont, chef du Service à l'information à la Direction du suivi de l'état de l'environnement, lors de la première tournée du BAPE à Ville-Marie, à l'effet que : le bruit de fond naturel en phosphore est plus élevé en Abitibi qu'ailleurs au Québec<sup>2</sup>, sachant cela, pourquoi devrait-on permettre à ce type d'exploitation de s'implanter sur un site déjà très sensible (puits artésiens de surface, proximité des cours d'eau, etc.)????

Toujours sous l'optique environnementale, dans la municipalité de Val-Senneville, les égouts du village se déversent actuellement dans la rivière Bourlamaque, déjà contaminée par d'autres sources de pollution tel celles reliées à l'industrie minière, sans oublier que du bétail tel des bovins ont déjà accès à certains cours d'eau tel le lac Colombière qui se déverse également dans la rivière Bourlamaque, ils ont accès également à l'embouchure de la rivière Harricana qui est à proximité du lac Blouin et de la rivière Bourlamaque, sans oublier les engrais chimiques utilisés par les agriculteurs et l'épandage de lisier qui se fait sur les terres de ces secteurs.

Pour ce qui est de la qualité de vie, les résidents du secteur, pour avoir choisi de s'établir dans ce beau coin de pays, sont amants de la nature. On pratique la pêche tant l'été que l'hiver sur les cours d'eau environnants (lac Senneville, lac Blouin, rivière Harricana, etc.) ainsi que la chasse (petits et gros gibiers). Les espèces de poissons qu'on y pêche sont : le doré, le brochet, la perchaude ainsi que la loche. Plusieurs plaisanciers naviguent, pratiquent la voile, le canot et profitent de la baignade dans ces cours d'eau ou à la plage municipale du lac Blouin.

Il va sans dire que l'établissement d'une porcherie à proximité de ces cours d'eau aura très certainement un impact négatif sur la faune (hérons bleus, castors, orignaux, etc.) et la flore et, par conséquent, sur les résidents et sur les utilisateurs. Un impact a déjà été remarqué en ce qui a trait aux orignaux à cause des coupes à blanc effectuées sur les lots concernés par le projet.

Aussi, les résidents du secteur étant conscients de s'être établis dans une zone agricole, mais croyant son activité limitée vu la proximité évidente des cours d'eau, auront des atteintes directes à leur qualité de vie tel celles mentionnées précédemment (impacts possibles sur les puits artésiens, activités liées aux cours d'eau, etc.), il y aura également les atteintes liées aux odeurs possibles durant la période estivale lorsqu'ils voudront profiter de l'air extérieur, sans oublier, la dévaluation de leurs propriétés. Ces résidents vivent déjà d'ailleurs beaucoup de stress et d'inquiétudes, car le projet est en l'air depuis 4 ans et certains n'osent plus investir sur leurs lots de peur de voir s'établir ladite porcherie...donc à quoi bon continuer d'investir.

Voilà brièvement en quoi l'environnement et la qualité de vie de plusieurs individus (résidents et utilisateurs) seront dégradés, à plus ou moins long terme, si le projet de porcherie voit le jour.

Qu'un projet de porcherie voit le jour à Val-Senneville ou ailleurs en Abitibi-Témiscamingue, l'APEV pense que les atteintes possibles aux individus ainsi qu'à l'environnement doivent être prises en compte, même si on est en zone agricole, avant de permettre l'établissement de ce type d'exploitation.

# SELON VOUS, CE PROJET EST-IL JUSTIFIÉ? POURQUOI?

L'Abitibi-Témiscamingue étant un vaste territoire, il est évident, selon l'APEV, que le site choisi à Val-Senneville pour l'établissement d'une porcherie est loin d'être justifié, vu les risques potentiels.

Outre ce qui a été mentionné précédemment concernant l'environnement, la qualité de l'eau potable et des cours d'eau ainsi que la qualité de vie, on sait que : «durant les 50 dernières années, le Québec est passé d'une agriculture extensive (faisant appel à peu d'intrants) à une agriculture intensive à haute productivité. Le territoire agricole a été soumis à des pressions de plus en plus fortes afin de subvenir aux besoins alimentaires d'une population en expansion ainsi que pour soutenir le secteur économique des exportations agroalimentaires.»<sup>3</sup>

On mentionne dans le document intitulé «La faune du Québec, ses habitats et l'industrie porcine – présentation devant la Commission du BAPE – 28 octobre 2002; Société de la Faune et des Parcs Québec» que : «le cheptel porcin a quadruplé, passant de 0,9 à 4,3 millions de têtes, sans parler de l'augmentation de la population de volaille et autres.» Ces données démontrent une forte croissance au niveau de l'industrie porcine et on se questionne à savoir jusqu'où ça va aller? L'APEV aimerait bien connaître le pourcentage réel de la production porcine destiné au Québec et celui relié à l'exportation.

Allons-nous augmenter la production porcine pour combler des besoins extérieurs au Québec, au détriment de l'environnement et de la qualité de vie des Québécois, des Abitibiens et Témiscamiens, des Valdoriens?

Parce que dans le cas qui préoccupe l'APEV pour l'instant, il est évident que si le projet se réalise, ce sera au détriment des résidents vivant dans ce secteur ainsi qu'au détriment des utilisateurs de ces cours d'eau. Un ensemble d'éléments auraient dû être considérés avant d'attribuer des lots intramunicipaux pour l'établissement d'une porcherie et ils ne l'ont pas été, sous prétexte que le projet est agricole et dans une zone agricole. On va donc payer pour le manque de pro-action de certains individus en position décisionnelle.

De plus, au point de vue économique, si on se réfère au projet de Val-Senneville, on parle de la création d'un emploi à temps plein et de un à deux emplois saisonniers, mais la MRC Vallée-de-l'Or et la Ville de Val-d'Or qui tiennent à se positionner dans ce secteur d'activités, supportent le projet malgré les mises en garde apportées. On minimise le tout, plutôt que de réaliser une étude plus approfondie. On octroie des subventions aux promoteurs du projet pour réaliser une étude sur la litière sur paille, plutôt que d'en subventionner une sur la capacité réelle du site choisi. C'est aberrant! L'APEV déplore d'ailleurs le fait qu'aucun élu de la MRC Vallée-de-l'Or ni de la Ville de Val-d'Or n'était présent à la première tournée à Ville-Marie, malgré le projet contesté, pour entendre entre autres les informations fournies par M. Dupont du MENVIQ.

L'APEV est d'avis qu'il faut se pencher sur la question <u>avant</u> de mettre l'emphase sur la production porcine en Abitibi-Témiscamingue, et non <u>après</u>, lorsque des dommages considérables auront été causés à la région, au niveau environnement et qualité de vie, sous prétexte qu'il y a de l'argent à faire dans ce domaine et que le projet se situe dans une zone agricole.

#### CE PROJET EST-IL ACCEPTABLE DANS VOTRE MILIEU? POURQUOI?

Pour reprendre des informations issues du document intitulé «PORTRAIT RÉGIONAL: RÉGION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE», il y a «trois stations d'échantillonnage du réseau-rivières sur les cours d'eau de la région de l'Abitibi-Témiscamingue qui touchent le bassin de la rivière Bourlamaque et trois autres qui touchent le bassin de la rivière Harricana. On y mentionne d'ailleurs que l'eau de la rivière Bourlamaque varie de satisfaisante à douteuse et celle de la rivière Harricana oscille de mauvaise à très mauvaise.» Allons-nous continuer d'augmenter les pressions sur ces cours d'eau?

De plus, selon des informations fournies lors de la première tournée du BAPE à Ville-Marie, on mentionnait que la région de l'Abitibi-Témiscamingue est celle qui comporte le plus de fermes vaches-veaux de 100 unités animales et plus au Québec, soit 65 fermes, contre une moyenne québécoise de 35 fermes par région.» Va-t-on essayer de se positionner dans le même sens en ce qui a trait à l'industrie porcine en région?

On sait qu'au niveau du bilan de phosphore, trois municipalités ont été déclarées «zones d'activités limitées», dont la Vallée-de-l'Or, parce qu'en surplus. Lors de la première tournée du BAPE à Ville-Marie, Monsieur Pierre Fortin, du MENVIQ, a mentionné : «qu'ils se sont basés sur la quantité de phosphore produite par les animaux et sur celle prélevée par les plantes par rapport à la superficie totale, et que ça leur donnait des kilos en phosphore par hectare.» Il a également mentionné : «qu'ils ne tenaient pas compte de ce qui est exporté de la région ou de ce qui aurait pu être importé. Ils ne tenaient pas compte non plus des engrais minéraux, de la phytase et de plein de facteurs.»

Donc, si on avait tenu compte de toutes les données réelles et de tous les intrants à considérer dont la richesse et la saturation des sols, le résultat aurait-il été si différent? Certains élus du secteur de Val-d'Or s'acharnent à vouloir faire modifier les résultats du MENVIQ, sous prétexte qu'on empêche le développement agro-alimentaire. Mais quand on est à même de constater que dans ce secteur, on attribue des lots intramunicipaux pour établir une porcherie sur le bord des cours d'eau en l'an 2000, sans se poser plus de questions que : «on est en zone agricole...», on a un sérieux problème et c'est inquiétant. On remarque par contre, le travail de promotion effectué par le ministre Rémy Trudel, à l'époque où il était ministre de l'Agriculture, qui avait fait part de l'objectif du gouvernement du Québec de doubler la valeur de l'industrie porcine d'ici 2005. Il a drôlement bien sensibilisé <u>sa</u> région à se développer dans ce domaine, et en a même convaincu plusieurs. On constate l'intérêt croissant, ici même en Abitibi-Témiscamingue, pour la production porcine.

Par ailleurs, l'APEV aurait beaucoup aimé pouvoir prendre connaissance du bilan de phosphore réel, réalisé ferme par ferme, que devait soumettre le MENVIQ à la présentation de Montréal du 17 janvier dernier et qui n'a pas été déposé. L'APEV espère quand même que ce bilan sera réalisé afin d'avoir une vision plus juste et ainsi prendre des décisions plus éclairées pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

À cause de nos vastes étendues d'eau et de la qualité de notre eau potable, les gens qui habitent l'Abitibi-Témiscamingue prennent peut-être pour acquis leur qualité et leur capacité illimitée, mais qui risquent tôt ou tard d'être contaminées. «On doit prendre en considération la présence des puits domestiques dans le développement de la production porcine et aussi dans le développement de toute la production animale. Parce que c'est 30 % de notre population qui s'approvisionne à partir d'un puits qui leur appartient, comparativement à 9 % pour l'ensemble de la province». Il y a là un danger imminent au niveau de la santé publique et le cas échéant, ce seront les particuliers qui auront à payer la décontamination de leur puits.

Depuis les dernières années, on a pu observer la dégradation des forêts, et voilà maintenant l'heure de l'eau potable et des cours d'eau. On n'espère pas accentuer leur dégradation, mais plutôt la ralentir...mais ça ne sera pas le cas si on laisse s'établir des porcheries à proximité des cours d'eau.

Monsieur Jacques Dupont, Chef du service à l'information à la Direction du suivi de l'état de l'environnement a mentionné que : « Le bruit de fond très élevé rendrait la région plus sensible à un surcroît de production parce que si le bruit de fond naturel est élevé au départ, tout apport additionnel en phosphore va venir empirer ou causer des dommages additionnels.» Qu'avons-nous besoin de plus pour comprendre qu'il faut limiter les pressions sur nos cours d'eau et sur nos sources souterraines; il faut prévenir plutôt que guérir. On a un vaste territoire en Abitibi-Témiscamingue, mais on va quand même permettre l'établissement d'une porcherie sur le bord des cours d'eau en l'an 2000, ça fait peur!

Plus précisément pour le secteur de Val-Senneville, on sait que la rivière Bourlamaque est une rivière qui est affectée particulièrement par les parcs à résidus miniers...mais prend-on en considération la capacité du bassin versant de cette rivière à encaisser les pressions environnementales qui s'additionnent??? Même si ce bassin n'est pas à forte prédominance agricole, considère-t-on l'ensemble des facteurs tel:

- Fermes déjà établies et très à proximité des cours d'eau
- Les animaux qui ont accès aux cours d'eau
- Lieux d'épandage et culture (fourrage, orge et avoine) aux environs de Val-Senneville
- Les Œufs d'or et ses volailles
- Les égouts de la municipalité de Val-Senneville qui se déversent dans la rivière Bourlamaque
- La qualité de l'eau des puits artésiens
- Les forestières : rejet dans le lac Blouin qui a déjà été dépollué
- Les cours d'eau peu profonds
- Le pourcentage des pentes des sites choisis
- La perte des berges et les bandes riveraines
- Vents dominants
- La proximité d'un site écotouristique, etc.

Il faut se questionner pour faire des choix appropriés. Le développement de la production porcine est un dossier politique. Il y a de l'argent à faire pour certaines personnes, mais pas pour l'ensemble de la communauté. Va-t-on prendre des risques en région pour combler des besoins extérieurs à celle-ci...voire même extérieurs au Québec?

Nul besoin de préciser que le projet de porcherie à Val-Senneville a divisé la population, car les agriculteurs, peu importe le type d'exploitation qu'ils opèrent, se sentent menacés.

Aussi, l'expérience et l'expertise des promoteurs dans le domaine de l'industrie porcine n'est pas pris en compte. Il semble que le fait qu'on ait peu ou pas de connaissances pour exploiter ce type d'industrie, peu importe...il y a un marché et des subventions dans ce domaine.

Pour ce qui est du projet à Val-Senneville, il est, semble-t-il, biologique. Biologique...voilà un bien grand mot dont l'APEV tente, tant bien que mal, d'en avoir une définition précise en regard au projet concerné. Le questionnement est d'ailleurs demeuré sans réponse précise. Qu'est-ce qu'on veut dire par « biologique »? Est-ce la viande, le lisier ou le fumier qui sera biologique? Qu'est-ce qu'on veut dire au juste??? Est-ce acceptable parce que biologique? La question se pose.

De plus, quand on sait que le projet dont il est question est de type naisseur-finisseur et que le site choisi comporte 4 lots contigus donc qu'il y a possibilité d'expansion...cela n'a rien de rassurant. Et selon des données fournies par M. Claude Robitaille de la Financière agricole dans le cadre de la première tournée, il mentionnait que : «l'entreprise qui serait intégrée, qui ferait les deux activités, donc naisseur-finisseur, serait une entreprise qui aurait environ 350 truies et qui mettrait en marché environ 6 500 porcs par année.»<sup>2</sup>

Et bien au niveau du projet de Val-Senneville, penser qu'il y aurait possiblement 6500 porcs environ par année sur un site aussi sensible, si les promoteurs désirent bien sûr être admissibles à l'assurance-stabilisation...c'est inquiétant; sans oublier la possibilité d'expansion qui s'offre aux promoteurs, vu les 4 lots contigus. On sait également que pour éviter certains contrôles, les gens ont même trouvé une façon de scinder les projets.

Si on prend l'exemple des «producteurs porcins de Chaudière-Appalaches, il semblerait que suite à une analyse réalisée en 2001 que :

deux producteurs porcins sur trois dépassaient le nombre de porcs auxquels ils avaient droit, et;

qu'un producteur sur trois épandait là où il n'avait pas les permis pour le faire».5

De plus, «selon le rapport du BAPE, tome 2, p.7, sur «la réduction de la pollution d'origine agricole», règlement modifié en 2000, des experts du MENVIQ ont dit que les nouvelles règles pour l'épandage des déjections d'animaux vont compromettre l'eau souterraine et l'eau des rivières, qu'il va y avoir une dégradation importante. On a quand même allégé ou changé la réglementation pour avoir plus d'épandage.»<sup>5</sup>

Voilà donc d'autres éléments qui font en sorte que l'APEV est inquiète de la place que l'on semble vouloir donner à l'industrie porcine, tant dans sa MRC que dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue. La question doit et devra se poser.

Quelle place veut-on donner à la production porcine par rapport au développement des autres productions (boeuf, bœuf à l'herbe, volaille, etc.), en tenant compte aussi des autres industries tel les mines, les forestières et le récréotouristique et en gardant toujours à l'esprit l'importance et la nécessité de conserver une eau potable de qualité, des cours d'eau attrayants y compris les espèces aquatiques qui y vivent, ainsi que l'environnement nécessaire à la qualité de vie???

## L'OPTION PROPOSÉE EST-ELLE LA SOLUTION QUI AURAIT LE MOINS D'IMPACTS SUR VOTRE MILIEU? POURQUOI?

L'option proposée à ce jour est du type «naisseur-finisseur». Mais quel que soit l'option proposée ou retenue, l'APEV est convaincue que le site choisi à Val-Senneville est trop sensible pour permettre l'établissement d'une porcherie car la production porcine présente un potentiel d'impact important sur le milieu et sur les usages de l'eau.

Toutefois, le vaste territoire de l'Abitibi-Témiscamingue peut, peut-être, se permettre un certain développement au niveau de la production porcine, mais l'APEV croit qu'il serait fort avantageux et stratégique d'évaluer le potentiel réel en tenant compte des autres activités agro-alimentaires, industrielles, minières, forestières, récréotouristiques et vie sociale qui se déroulent actuellement sur le territoire, ainsi que de la localisation des résidents et des cours d'eau, avant d'autoriser l'établissement d'exploitations porcines n'importe où, avec comme prétexte, le zonage agricole.

# SELON VOUS, Y A-T-IL DES ÉLÉMENTS DE CE PROJET QUI DEVRAIENT ÊTRE MODIFIÉS? LESQUELS ET COMMENT?

Concernant spécifiquement le projet de porcherie de Val-Senneville, c'est la localisation du site en soi qui est problématique et qui doit être modifiée, comme l'APEV l'a d'ailleurs mentionné tant aux promoteurs qu'à la municipalité. L'APEV a même suggéré d'autres alternatives, comme des lots disponibles ailleurs et plus éloignés des cours d'eau, mais sans résultat.

De plus, l'APEV est d'avis qu'il devrait y avoir modification au niveau du zonage agricole pour limiter le nombre de bêtes lorsqu'il s'agit de lots situés en bordure des cours d'eau et interdire l'établissement d'entreprises porcines sur de tels lots.

Aussi, pour ce qui est de l'établissement de nouvelles entreprises porcines ou agricoles, on devrait attribuer des lots situés sur des terres en friche et non pas des lots avec des arbres de 0 à 60 ans, sur lesquels vivent plusieurs espèces, comme ce fut le cas à Val-Senneville. On a coupé à blanc une grande superficie pour y construire éventuellement les bâtiments.

On n'aide pas l'environnement; on défriche constamment...et de l'autre côté, on donne des subventions pour reboiser.....Ça n'a pas de sens.

Aussi, depuis 4 ans, l'APEV tente de sensibiliser les élus et organismes de développement et ceux-ci s'entêtent à supporter ce projet plutôt que d'évaluer les mises en garde qu'on a fait. Et on vient parler de développement harmonieux de l'industrie porcine et des autres utilisateurs du territoire...on est bien mal parti.

Pour l'industrie porcine, l'expertise ou non des promoteurs doit être considérée car avec les dangers potentiels de cette industrie, on ne peut se permettre beaucoup d'erreurs. De plus, la façon d'évaluer un projet devrait être modifiée. On devrait peser le pour et le contre et les résidents du secteur, touchés directement par le projet, aurait dû être consultés...On n'en serait sûrement pas là aujourd'hui, si ça avait été fait.

#### AVEZ-VOUS D'AUTRES SUGGESTIONS? RECOMMANDATIONS?

L'APEV tient d'abord à mentionner qu'elle est très heureuse que le MENVIQ ait identifié le bassin de la rivière Bourlamaque pour la formation d'un comité de bassin versant, mais nous tenons à préciser également qu'il ne faut pas oublier les autres cours d'eau tel le lac Senneville, le lac Blouin, etc. qui doivent être considérés en ce qui a trait au développement de la production porcine.

Des suggestions et recommandations, l'APEV en a plusieurs. Les voici :

- Le MENVIQ doit conserver un certain pouvoir à l'égard du développement de l'industrie porcine et ne pas donner tout le pouvoir à une MRC ou une municipalité, car dans les petits milieux, il y a un certain danger. On n'a qu'à penser aux conseils municipaux dans les petites municipalités qui souvent amènent et sont la cause des conflits. Dans le cas de Val-Senneville, un des promoteurs de la porcherie siègeait, avant la fusion, au conseil municipal, donc en bonne position pour promouvoir son projet;
- Régler le problème à la source. Même si des erreurs ont été commises à Val-Senneville, comme la porcherie n'est pas encore installée et qu'on sait que ce sera problématique, pourquoi ne pas obliger les promoteurs à opter pour une autre option?
- Prendre en considération dans le développement de la production porcine et aussi dans le développement de toute la production animale, de la présence des puits domestiques. Parce que dans la région de l'A-T, c'est 30 % de notre population qui s'approvisionne à partir d'un puits qui leur appartient, comparativement à 9 % pour l'ensemble de la province;
- On devrait revoir en détails le zonage agricole en considérant la proximité des cours d'eau;
- Tenir compte des bassins versants et des pressions diverses qui s'y exercent;
- Interdire l'établissement d'entreprises porcines à proximité des cours d'eau, sachant combien ce type d'entreprise est polluante;
- L'expertise des promoteurs dans le domaine devrait être fortement prise en considération;
- On devrait réaliser une étude approfondie et indépendante sur la capacité réelle des terres disponibles en fonction des autres industries déjà en place, de la localisation des cours d'eau, des pressions réelles auxquelles sont soumis les cours d'eau, etc. avant d'aller plus loin dans le développement porcin;
- Toutes les industries porcines devraient être obligées de faire une mise de fonds, au départ, donc une garantie de décontamination, en cas de contamination et/ou de faillite et pour la restauration du site. À titre d'exemple, la région est aux prises aujourd'hui avec des sites contaminés par l'industrie minière, qu'on appelle «sites orphelins», parce qu'à l'époque, les minières n'avaient aucune responsabilité liée à la décontamination. On s'est d'ailleurs rajusté à ce niveau. Pourquoi ne pas être pro-actif dans le cas de l'industrie porcine?
- Établir un bilan ferme par ferme en considérant tous les intrants et avec les données réelles;
- Plutôt considérer le nombre réel de bêtes (petits et adultes) en tenant compte du nombre de portées par année au lieu du nombre d'unités animales qui fausse selon nous les données;

- S'il y a plus de développements porcins en Abitibi-Témiscamingue, il devra y avoir plus de contrôle par le MENVIQ, car on est déjà actuellement en surplus dans trois municipalités et l'industrie porcine n'est pas encore très présente;
- L'élevage intensif est dangereux pour les nappes phréatiques et les cours d'eau, dans le cas de V-S, on pourrait qualifier le type de projet d'intensif vu la sensibilité extrême du site choisi;
- Limiter, voire même, interdire l'épandage à proximité des cours d'eau;
- Réaliser des études au niveau de la qualité de l'eau, de façon à permettre une meilleure localisation des entreprises agricoles ou des porcheries et imposer ces données aux municipalités et MRC pour que ces données soient considérées et intégrées dans leur schéma d'aménagement donc dans la planification de leur territoire;
- Identifier les sites éloignés des cours d'eau et des résidents pour établir les entreprises porcines;
- Dresser un portrait réel des exploitations agricoles sur un territoire en validant le nombre réel de bêtes et non en se fiant au nombre déclaré tant pour l'industrie porcine que pour les autres types d'industries (bovins, volaille, etc.);
- Les politiques économiques doivent davantage tenir compte des coûts sociaux imposés à l'environnement : l'approche uniforme doit être remplacée par une approche qui tient compte des spécificités locales ou régionales; on doit pouvoir arbitrer les conflits potentiels entre les divers usagers de l'eau et du territoire et trouver les compromis acceptables entre la coercition et le volontarisme.<sup>6</sup>
- Tenir compte de la spécificité d'une MRC;
- Prendre connaissance des activités humaines, industrielles, commerciales et autres qui se déroulent dans une MRC et évaluer les impacts de ces activités sur les eaux de surface et souterraines avant de permettre l'établissement d'entreprises porcines;
- Avoir les bonnes données et non des données biaisées au départ, comme par exemple à Val-Senneville, les tests effectués pour les égouts qui sont pris en amont (avant) de la sortie, plutôt qu'en aval, donc ne reflètent pas le taux de coliformes et autres réel;
- Positionner les entreprises stratégiquement pour qu'il y ait le moins d'impacts possibles futurs;
- le MENVIQ doit considérer l'effet cumulatif lors de ses estimations futures : polluants actuels, polluants éventuels avant d'émettre des c.a.
- Comment fait-on pour accepter une industrie quand on ne connaît même pas notre terrain, qu'est-ce qu'il peut absorber de plus...On ne connaît pas nos sols ou nos eaux. On doit connaître ces données;
- Le terme «mégaporcherie» fait sursauter. Ce terme devrait être, selon l'APEV, relié soit au nombre de têtes et/ou à l'emplacement choisi pour établir une porcherie, par exemple, à proximité des cours d'eau.

Finalement, il a été mentionné par M. Roy du MENVIQ lors de la première tournée que la région ici n'est pas actuellement en **problème significatif** sur le plan du développement tant de l'industrie porcine ou de l'élevage porcin que des autres élevages. Et bien de la façon dont on s'enligne actuellement, avec l'exemple de Val-Senneville et une porcherie sur le bord des cours d'eau en l'an 2000, l'APEV pense qu'on se dirige vers une catastrophe écologique certaine, à plus ou moins long terme. Vaut mieux prévenir que guérir.

L'agriculture actuellement n'est pas une source majeure de détérioration de la qualité de l'environnement en Abitibi-Témiscamingue, ni de la vie sociale, mais avec l'intérêt marqué pour le développement de l'industrie porcine en région, quand on pense entre autres au potentiel d'accueil évalué par un représentant du MAPAQ, soit 2,5 millions de porcs, qui est l'équivalent de ce qui se produit à peu près en Chaudière-Appalaches, c'est inquiétant.

La MRC devrait déterminer, en concertation avec le MENVIQ, des zones où elle précisera que l'activité agricole est prioritaire, mais pas sur le bord des cours d'eau, car l'avenir est à l'agriculture intensive et l'on ne doit certainement pas laisser l'industrie porcine s'établir aux abords des cours d'eau en Abitibi-Témiscamingue, ni ailleurs au Québec, pour nous et les générations à venir.

Aussi, l'APEV tient à rappeler le fait que l'Abitibi-Témiscamingue s'est développée aux abords des cours d'eau parce qu'autrefois, le transport des marchandises et autres s'effectuait par bateaux. Toutefois, la vie a changé et les besoins aussi...mais l'eau est toujours une nécessité. Alors...Voyons-y!

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES:

- <sup>1</sup> « LA CONTAMINATION PAR LES NITRATES DES PUITS PRIVÉS EN MILIEU RURAL – PRÉVENTION DES RISQUES À LA SANTÉ », UNITÉ DE SANTÉ PUBLIQUE DU CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DU GRAND-PORTAGE, CLSC RIVIÈRES ET MARÉES; AOÛT 1995.
- <sup>2</sup> BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC – SÉANCE TENUE LE 25 NOVEMBRE 2002 À VILLE-MARIE.
- <sup>3</sup> LA FAUNE DU QUÉBEC, SES HABITATS ET L'INDUSTRIE PORCINE PRÉSENTATION DEVANT LA COMMISSION DU BAPE 28 OCTOBRE 2002, SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS QUÉBEC.
- <sup>4</sup> PORTRAIT RÉGIONAL : RÉGION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE.
- <sup>5</sup> ÉMISSION «DROIT DE PAROLE» AVEC ANNE-MARIE DUSSAULT; TÉLÉ-QUÉBEC; 2001.
- <sup>6</sup> LE DÉFI DE LA GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU PAR BASSIN VERSANT EN MILIEU RURAL; (G. GANGBAZO, ING.).